

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de GERARDMER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SPEISSMANN Stessy - Maire de la commune de GERARDMER

RCS / SIRET

2	1	8	8	0	1	9	6	7	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés.	<p>a) Remontées mécaniques ou téléphériques transportant moins de 1 500 passagers par heure à l'exclusion des remontées mécaniques démontables et transportables et des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme.</p> <p>b) Pistes de ski (y compris les pistes dédiées à la luge lorsque celles-ci ne comportent pas d'installation fixes d'exploitation permanente) d'une superficie inférieure à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie inférieure à 4 hectares hors site vierge.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation des téléskis de la Crête 2 et de Casevaille sur le domaine existant avec du matériel réutilisé et reconditionné provenant du démontage des téléskis des dix sept et du tremplin, avec l'aménagement réglementaires des gares de départ et d'arrivée avec raccordement aux pistes.

Aménagement d'une piste bleue (Belette) ludique pour la diversification des activités quatre saisons et faciliter un retour direct depuis le sommet de Grouvelin et du télésiège des Chaumes vers le départ des nouveaux Téléskis de la Crête 2 et de Casevaille, cette piste servira également en été de piste d'accès pour les engins forestiers en remplacement de l'accès existant le long du tracé du télésiège de Casevaille.

Aménagement d'une bretelle de Liaison vers la piste du Loup depuis le départ des 2 téléskis pour répartir et sécuriser les flux rapides et lents, en évitant d'engorger le mur au raccordement entre les pistes de la souris et de l'écureuil et après, ce qui aurait nécessité de gros travaux de terrassement pour réduire les risques de collision

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'offre débutante et de diversification estivale de la station de Gerardmer pour fidéliser la clientèle et amplifier l'attractivité hivernale et estivale du site.

- L'objectif est de permettre aux skieurs de rejoindre skis aux pieds directement le secteur en altitude situé au niveau de la tête de Grouvelin au lieu de redescendre au niveau de la chaume Francis afin d'emprunter soit le TSF de la tête de Grouvelin soit les Téléskis de la Chaume Francis, ainsi que d'améliorer les différents flux en proposant de nouveaux itinéraires à la clientèle.
- Aménagement du Télésiège de Casevaille permettant depuis l'arrivée du Télésiège débrayable de Grand Haut (arrivé depuis le bas Station en cas d'enneigement insuffisant) d'accéder au secteur de la tête de Grouvelin directement.
- Aménagement du Télésiège de la Crête 2 permettant un retour vers le Télésiège débrayable de Grand Haut (en cas d'enneigement insuffisant) et diversifier les flux skieurs vers la piste du renard pour faciliter le retour station sans emprunter la piste souris.
- Aménagement d'une piste bleue ludique pour un retour direct depuis le sommet de Grouvelin et du télésiège des Chaumes vers l'arrivée du nouveau Télésiège de Casevaille et prolongation de cette itinéraire « piste de la Belette » vers le départ des 2 nouveaux appareils avec une adaptation pour un itinéraire 4 saisons avec des engins de loisirs (kart, trottinettes, vtt, ect..) et en utilisant le télésiège pour remonter.
- Aménagement des départs/arrivées des téléskis et connexions aux pistes existantes pour une meilleures répartitions des flux.
- Mettre en place des appareils respectueux de l'environnement en termes de consommation énergétique, de nuisance sonore, et de bilan carbone avec la réutilisation des téléskis démontés sur la station (TK des dix sept et du Tremplin).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Déboisement de la zone en agrandissant le layon forestier pour le passage de la piste de la belette et le départ du télésiège de Casevaille.

Terrassement et modelage de la piste de la belette, des plateformes de départ et d'arrivée des téléskis ainsi que des raccordements aux pistes existantes

Conservation et stockage à proximité de la terre végétale dans le but de la restituer à la fin des travaux.

Installations des deux nouveaux téléskis en utilisant les routes/pistes existantes.

Remise en état au naturel (aplanissement, léger profilage pour respecter la topographie environnante) des zones libérées par le démontage des téléskis des Dix Sept et du Tremplin.

Revégétalisation du tout.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la zone sera utilisée pour des activités hivernales et estivales.

Damage des pistes de skis déjà existantes et exploitation en hiver, (pas d'extension, juste de l'amélioration pour le raccordement harmonieux aux nouveaux appareils et pour la sécurité des usagers).

En été balisage et organisation des sentiers adaptés aux piétons et aux engins de loisirs (en respect de l'environnement et de la sécurité des usagers).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande de défrichement

Permis d'aménager incluant le Dossier d'Autorisation d'Exécution des Travaux (DAET) pour les téléskis avec les locaux techniques de départ, et l'adaptation des pistes (Déclaration de Travaux)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)	
Longueur :	téléski Caseville -- téléski de la crête 2 :	525m	-- 310m
Dénivelée :		30m	-- 16m
débit :		800 p/h	-- 680 p/h
Vitesse d'exploitation :		3.00 m/s	-- 2.00 m/s
Pente moyenne :		6%	-- 5,5%
Terrassement (téléskis + pistes) :	volume déblais / remblais (équilibre)	6109 m3	
surface		32 233 m ²	
Défrichement :	surface	18 820 m ²	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin forestier de la Cavaille
GERARDMER-SKI,
239 chemin de la rayée
88400 GERARDMER

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°54'20"E Lat. 48°02'57"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°54'20"E Lat. 48°02'57"N

Point d'arrivée :

Long. 06°54'46"E Lat. 48°02'54"N

Communes traversées :

88400 GERARDMER

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE 2 Identifiant : 410010387 Nom : MASSIF VOSGIEN
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la Station de Gérardmer (88), Altitude >600m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PARC NATUREL RÉGIONAL Identifiant : FR8000006 Nom : Ballons Des Vosges
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,0km du site Massif vosgien A 2,1km du site Tourbière de Lispach
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,6km du site classé du lac de Longemer A 1,5km du site inscrit du Lac de Lispach

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'équilibre en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichage pour le passage du téléski de Caseville pour respecter le gabarit réglementaire et des pistes belette et élargissement pour se raccorder aux pistes existantes (1.89 Ha > 2 Ha)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone de sismicité de niveau 3 (modérée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements d'engins en phase chantier (limités compte tenu qu'un chemin forestier bitumé permet l'accès au chantier et un chemin 4x4 existe sur la surface du projet). En exploitation, cheminements de skieurs et de pratiquants sur les pistes existantes balisées actuelles / engins de loisirs / randonneurs et engins de damage en période d'exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Versant déjà exploitée pour le ski et paysage déjà marqué par la présence de pistes de ski et de remontées mécaniques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans l'objectif d'éviter et de réduire les impacts du projet les opérations suivantes seront réalisées :

Les terrassements seront réengazonnés avec des graines d'espèces locales afin d'éviter l'érosion des sols et donner rapidement un meilleur aspect paysager aux terrassements. Les crêtes des talus seront arrondis afin d'éviter les cassures "nettes" dans le paysage.

La circulation des engins se fera par le biais du chemin existant uniquement. Aucun stockage d'hydrocarbure sur site, le ravitaillement des engins se fera au niveau des parkings (en aval).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans l'emprise du domaine skiable de la station de Gérardmer, dans des milieux déjà anthropisés (pistes de ski, remontées mécaniques, chemins ..), cette zone qui fait partie du domaine skiable était déjà équipée de téléskis qui ont été démontés.

Il vise à pérenniser et diversifier l'offre quatre saisons de la station.

Au regard des milieux présents, de la faune et de la flore, l'impact du projet reste faible sur un secteur déjà aménagé.

Nous pensons que ce projet, tel qu'il est conçu, ne représente pas de forts enjeux environnementaux.

Nous estimons que ce projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note environnement - annexe cas par cas MTC : DT 20041.09-B

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Gérardmer

le, 14.02.22

Signature

Le Maire
Stéssy SPESGES ANN



